Demander votre adhésion à l'UPGE

Vous souhaitez faire adhérer votre structure à l'Union professionnelle du génie écologique (UPGE) ? Ce guide vous accompagne depuis la création de votre compte jusqu'à l'accès à votre espace adhérent.

Votre parcours en trois étapes

1. Créer votre compte. Créez votre compte et attendez sa validation par l'équipe UPGE.

2. Déposer votre candidature. Remplissez et envoyez les deux formulaires, puis suivez la réponse de l'UPGE par e-mail.

3. Finaliser votre adhésion. Si votre candidature est acceptée, réglez la facture. Votre espace adhérent s'active après l'enregistrement du paiement.

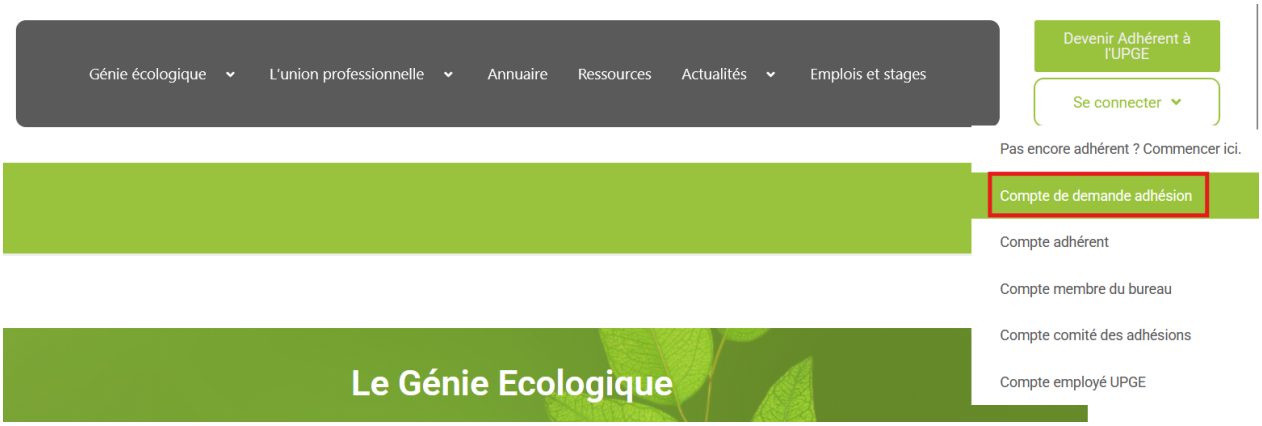
Avant de commencer

Préparez le numéro SIRET de votre structure et utilisez une adresse e-mail que vous consultez régulièrement. Conservez l'identifiant et le mot de passe choisis : ils vous serviront pendant toute la démarche, puis pour accéder à votre espace adhérent.

Vos formulaires sont enregistrés automatiquement et peuvent être repris pendant six mois.

Commencez sur le site de l'UPGE

Dans le menu « Se connecter », sélectionnez « Compte de demande adhésion ».



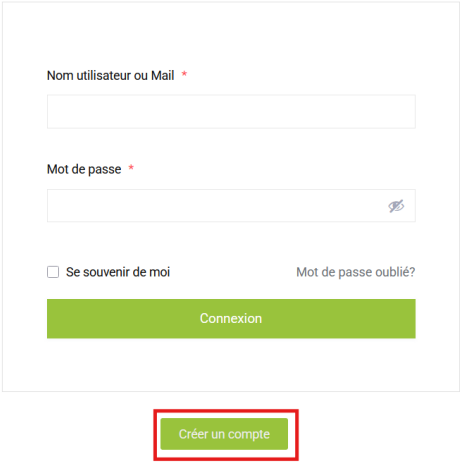
Le menu « Se connecter » donne accès au compte de demande d'adhésion.

Ouvrir la connexion pour une demande d'adhésion

1. Créer votre compte

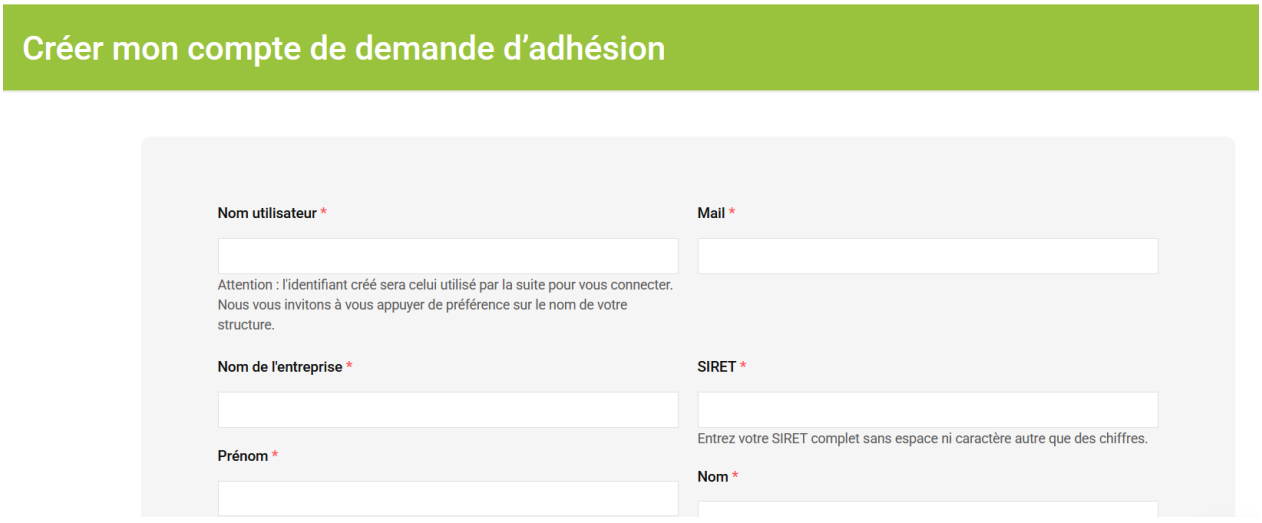
Ouvrez le formulaire de création de compte

Sur la page de connexion, cliquez sur « Créer un compte », sous le formulaire de connexion.



Renseignez votre structure et la personne référente

Complétez les informations demandées dans le formulaire de création de compte.



Extrait du formulaire « Créer mon compte de demande d'adhésion ».

Identifiant. Choisissez de préférence le nom de votre structure. Vous l'utiliserez pour vos prochaines connexions.

SIRET. Saisissez le numéro complet, uniquement avec des chiffres, sans espace ni caractère particulier.

Envoyez le formulaire et attendez la validation

L'équipe UPGE valide votre compte avant sa première utilisation. Comptez environ un à trois jours. Un e-mail automatique vous prévient lorsque votre compte est validé ; pensez à vérifier vos courriers indésirables.

La validation du compte vous permet de déposer votre candidature.

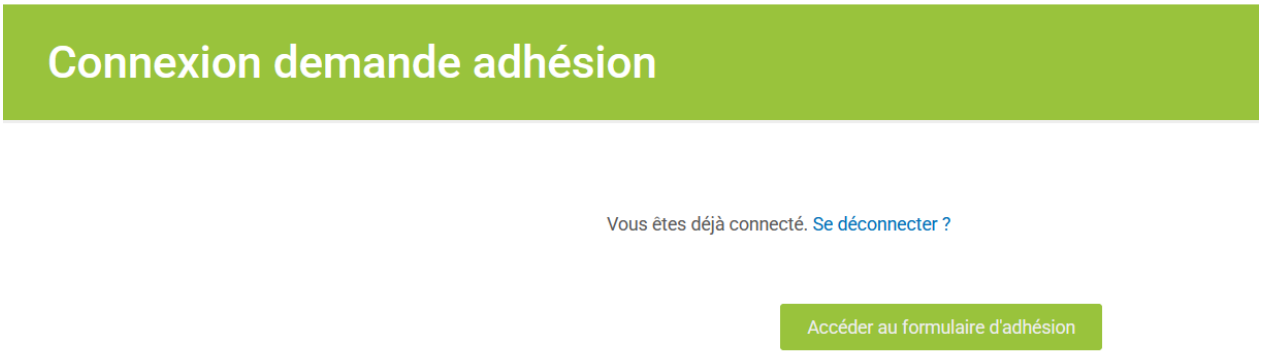
2. Déposer votre candidature

Une fois votre compte validé, reconnectez-vous à l'interface « Demande d'adhésion » avec vos identifiants.

Accéder à votre compte de demande d'adhésion

Remplissez et envoyez le premier formulaire

Cliquez sur le bouton d'accès au formulaire d'adhésion. Complétez cette première partie, puis sélectionnez votre type d'adhésion à la fin du formulaire, soit demande d'adhésion « Collège 1 ou 2 » ou demande d'adhésion « Partenaire ».



Le bouton « Accéder au formulaire d'adhésion » ouvre la première partie du dossier.

Complétez ensuite le second formulaire

Poursuivez dans le formulaire correspondant à la catégorie choisie : « Collège 1 ou 2 » ou « Partenaire ». Complétez-le et transmettez-le pour soumettre votre candidature à l'évaluation de l'UPGE.

Reprendre un formulaire plus tard

Si vous interrompez le deuxième formulaire, reconnectez-vous à l'interface « Demande d'adhésion ». Un bouton vous permet de retrouver la page correspondante et de reprendre votre brouillon. Les formulaires peuvent être repris pendant six mois.

Suivre l'évaluation de votre dossier

Une fois la candidature complétée, l'instruction peut prendre jusqu'à deux mois. Vous recevrez une réponse par e-mail. Si l'UPGE vous demande de corriger ou de compléter un formulaire, ou les deux, suivez les indications reçues par e-mail.

3. Finaliser votre adhésion

À la fin de l'instruction, le Bureau de l'UPGE statue sur votre candidature. Si la décision est favorable, voici les étapes à suivre pour activer votre espace adhérent.

Recevez la décision puis la facture

Un premier e-mail vous informe de l'acceptation de votre demande. Le service comptable de l'UPGE vous envoie ensuite la facture correspondant à votre adhésion.

Réglez la facture

Procédez au règlement de la facture. L'acceptation de la candidature seule ne suffit pas à activer votre espace adhérent : le paiement doit être enregistré par l'UPGE.

Accédez à votre espace adhérent

Lorsque le règlement est enregistré dans le système informatique de l'UPGE, votre compte passe automatiquement du statut « Demande d'adhésion » au statut « Adhérent ».

Vous pouvez alors ouvrir l'interface « Compte adhérent » et vous connecter avec le même identifiant et le même mot de passe que pendant votre candidature.

Ouvrir la connexion à votre espace adhérent

Conservez votre compte. Vous n'avez pas de nouveau compte à créer. Les documents nécessaires à l'adhésion ont déjà été fournis et signés sur la plateforme lors de votre candidature.

Besoin d'aide avec votre compte ou les formulaires

Pour une difficulté technique, contactez le service informatique de l'UPGE.

informatique@genie-ecologique.fr

Pour faciliter le traitement de votre demande, indiquez l'adresse e-mail du compte concerné, l'étape à laquelle vous rencontrez une difficulté et, le cas échéant, le message d'erreur affiché.